

REGLEMENT

Cette épreuve est une randonnée, vous devez vous conformer aux règles du code de la route. Veillez à maintenir les lieux empruntés par les circuits en parfait état de propreté et en respectant la charte de la randonnée.

Le port du casque est vivement recommandé.

Pour les enfants de moins de douze ans, une autorisation écrite et signée et un accompagnement est obligatoire.

L'Association décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident divers tels que chutes, dégâts matériels, vols, pertes, etc... pouvant survenir lors de la randonnée.

Les parcours seront fléchés au sol, balisage sur les arbres et autres.

• VTT 3 ravitaillements sur le parcours	52KMS		Fléchage rouge au sol
VTT 1 ravitaillement sur le parcours	28KMS		Fléchage rouge au sol
VTT 2 ravitaillements sur le parcours	42KMS		Fléchage rouge au sol
VTT 1 ravitaillement sur le parcours	15KMS		Fléchage bleu au sol
• MARCHE 1 ravitaillement sur le parcours	10KMS		Fléchage jaune
MARCHE 1 ravitaillement sur le parcours	15KMS		Fléchage jaune
MARCHE 2 ravitaillements sur le parcours	20KMS		Fléchage jaune
• CHEVAL 1 ravitaillement sur le parcours			Fléchage vert

CHARTRE DU VÉTÉTISTE

1. Je respecte le sentier, je ne coupe pas les virages et ne crée pas de nouvelles traces
2. Je respecte les autres usagers, je cède le passage aux randonneurs et aux cavaliers
3. Je maîtrise ma vitesse en toute circonstance
4. Je respecte la faune et la flore, et ne laisse ni traces ni déchets
5. Je ne roule que les sentiers ouverts ce jour et autorisés pour la Ronde des Vergers
6. Je suis responsable, j'agis, j'éduque pour la sauvegarde et le maintien de cette randonnée

CHARTRE DU RANDONNEUR ET DU CAVALIER

1. Respectons le tracé de cette randonnée
2. Soyons discret. Pensons aux autres, à la sérénité de la nature
3. Apprenons à connaître la flore et la faune surtout dans les espaces sensibles
4. Ne laissons ni trace de notre passage ni déchets
5. Tenons les chiens en laisse
6. Pour les randonneurs, savoir respecter les vététistes et cavaliers
7. Pour les cavaliers, je cède le passage aux randonneurs et aux vététistes
8. Le galop et le trot sont interdits sur les parties empierrées (recommandation ONF).

Appel en cas d'urgence Tél : 03.29.88.32.07